Nations Unies S/PV.3703



Conseil de sécurité

Provisoire

Cinquante et unième année

3703e séance

Vendredi 11 octobre 1996, à 15 h 45

New York

Président :	M. Martínez Blanco	(Honduras)
Membres :	Allemagne	M. Henze
	Botswana	M. Legwaila
	Chili	M. González
	Chine	M. He Yafei
	Égypte	M. Abdel Aziz
	États-Unis d'Amérique	M. Inderfurth
	Fédération de Russie	M. Fedotov
	France	M. Ladsous
	Guinée-Bissau	M. Cabral
	Indonésie	M. Wibisono
	Italie	M. Fulci
	Pologne	M. Włosowicz
	République de Corée	M. Park
	Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord	Sir John Weston

Ordre du jour

La situation en Angola

Rapport du Secrétaire général sur la Mission de vérification des Nations Unies en Angola (UNAVEM III) (S/1996/827)

Lettre datée du 7 octobre 1996, adressée au Président du Conseil de sécurité par le Représentant permanent du Zimbabwe auprès de l'Organisation des Nations Unies (S/1996/832)

96-86476 (F)

La séance est ouverte à 15 h 50.

Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour est adopté.

La situation en Angola

Rapport du Secrétaire général sur la Mission de vérification des Nations Unies en Angola (UNAVEM III) (S/1996/827)

Lettre datée du 7 octobre 1996, adressée au Président du Conseil de sécurité par le Représentant permanent du Zimbabwe auprès de l'Organisation des Nations Unies (S/1996/832)

Le Président (*interprétation de l'espagnol*) : Conformément à la décision prise par le Conseil à sa 3702e séance, j'invite le Vice-Ministre des affaires étrangères de l'Angola à prendre place à la table du Conseil; j'invite le représentant du Mozambique à prendre place à la table du Conseil; j'invite le représentant du Zimbabwe à prendre place à la table du Conseil; j'invite les représentants de l'Algérie, du Brésil, du Burundi, du Cap-Vert, du Costa Rica, de Cuba, de l'Inde, de l'Irlande, du Lesotho, du Malawi, de la Malaisie, du Mali, du Nicaragua, du Nigéria, du Portugal, de la Tunisie et de la Zambie à occuper les sièges qui leur sont réservés sur les côtés de la salle du Conseil.

Sur l'invitation du Président, M. Miranda (Angola), M. Chidumo (Mozambique) et M. Mazemo (Zimbabwe) prennent place à la table du Conseil; M. Baali (Algérie), M. Amorim (Brésil), M. Nsanze (Burundi), M. Leao Monteiro (Cap-Vert), M. Berrocal Soto (Costa Rica), M. Rodríguez Parrilla (Cuba), M. Shah (Inde), M. Campbell (Irlande), M. Mangoaela (Lesotho), M. Rubadiri (Malawi), M. Abdullah (Malaisie), M. Ouane (Mali), M. Sevilla Siero (Nicaragua), M. Gambari (Nigéria), M. Lamego (Portugal), M. Abdellah (Tunisie) et M. Kasanda (Zambie) occupent les sièges qui leur sont réservés sur les côtés de la salle du Conseil.

Le Président (*interprétation de l'espagnol*) : Le Conseil de sécurité va maintenant reprendre son examen de la question inscrite à son ordre du jour.

Les membres du Conseil sont saisis du document S/1996/844, qui contient le texte d'un projet de résolution établi au cours des consultations préalables du Conseil.

Je crois comprendre que le Conseil de sécurité est prêt à voter sur le projet de résolution (S/1996/844) dont il est saisi. Si je n'entends pas d'objection, je vais maintenant mettre le projet de résolution aux voix.

En l'absence d'objection, il en est ainsi décidé.

Il est procédé au vote à main levée.

Votent pour :

Botswana, Chili, Chine, Égypte, France, Allemagne, Guinée-Bissau, Honduras, Indonésie, Italie, Pologne, République de Corée, Fédération de Russie, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord et États-Unis d'Amérique.

Le Président (*interprétation de l'espagnol*) : Le résultat du vote est le suivant : 15 voix pour. Le projet de résolution est adopté à l'unanimité en tant que résolution 1075 (1996).

Le Conseil a ainsi achevé la phase actuelle de l'examen de la question inscrite à son ordre du jour. Le Conseil de sécurité reste saisi de la question.

La séance est levée à 15 h 55.